



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis

16 novembre 2011

OFLOXACINE NEITUM 1,5 mg/0,5 ml, collyre en récipient unidose
20 récipients de 0,5 ml (CIP : 4995267)

Laboratoire : NEITUM

Ofloxacine

Code ATC : S01AX11 (antibiotique ophtalmologique)

Liste I

Date de l'AMM (procédure nationale) : 12 janvier 2011

Motif de la demande : Inscription Sécurité Sociale et Collectivités

OFLOXACINE NEITUM 1,5 mg/0,5 ml, collyre en récipient unidose est similaire à la spécialité EXOCINE 0,3%, collyre, flacon de 5 ml (principe actif, dosage, voie d'administration et indications similaires). Cependant, OFLOXACINE NEITUM est en unidose et ne contient pas de benzalkonium.

Indications thérapeutiques :

« Traitement antibactérien local des infections oculaires sévères (conjonctivites sévères, kératites et ulcères cornéens) dues à des germes sensibles à l'ofloxacine.
Il convient de tenir compte des recommandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens. »

Posologie : cf.RCP

Le service médical rendu par cette spécialité est important dans les indications de l'AMM.

Cette spécialité n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à EXOCINE 0,3%, collyre, flacon de 5 ml.

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics dans les indications et à la posologie de l'AMM.

Conditionnement : Il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65 %

Direction de l'évaluation médicale, économique et de santé publique